



CC Maine 301 (Siren : 247200520)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Bonnétable
Arrondissement	Mamers
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/1994
Date d'effet	26/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme Geraldine VOGEL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Centre intercommunal Mazagran - 8, rue Mazagran
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72110 BONNETABLE
Téléphone	02 .4 3. 52 .1 3. 16
Fax	02 .4 3. 52 .1 7. 40
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 685
Densité moyenne	49,95

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
72	Beaufay (217200260)	1 413
72	Bonnétable (217200393)	3 987
72	Briosne-lès-Sables (217200484)	542
72	Courcemont (217201011)	686
72	Courcival (217201029)	88
72	Jauzé (217201482)	93
72	Nogent-le-Bernard (217202209)	994
72	Rouperroux-le-Coquet (217202597)	316
72	Saint-Georges-du-Rosay (217202811)	431
72	Terrehault (217203520)	135

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>II.4 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés II.4.1 collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés II.4.2 mise en place des collectes sélectives, et toutes actions visant à favoriser ou améliorer le tri des déchets II.4.3 création et gestion de plates-formes pour le tri sélectif : déchetterie, et Point d'Apport Volontaire</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétences facultatives : 4 - Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine naturel : p collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés p mise en place des collectes sélectives, et toutes actions visant à favoriser ou améliorer le tri des déchets p création et gestion de plates-formes pour le tri sélectif : déchetterie, et Point d'Apport Volontaire</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>II.3 Action sociale d'intérêt communautaire II.3.1 Mise en œuvre d'un Multi-Accueil dont la gestion pourra être assurée soit directement par la communauté de communes, soit par un tiers (personne morale de droit privé ou public). II.3.2 Mise en place et accompagnement d'actions contribuant au développement social du territoire, au développement d'activités en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles, par la gestion directe du personnel nécessaire : prise en charge des Accueils de Loisirs Sans Hébergement les mercredis en période scolaire sur les communes de Bonnétable, Nogent-le-Bernard et Beaufay, prise en charge des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pendant les petites vacances (hors garderies périscolaires, hors tickets sports, hors Accueils de Loisirs Sans Hébergement en été organisés par d'autres associations du territoire, hors structures d'accueil de la petite enfance autre que le Multi-Accueil Intercommunal et projet futur similaire créé et géré en direct par la communauté de communes).</i>

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté: P aménagement, entretien, et gestion de nouvelles zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique, qui sont d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : - Les zones d'activités économiques réalisées postérieurement à la création de la communauté de communes, et répondant cumulativement aux critères suivants : emprise égale ou supérieure à 2 Ha, et investissements publics supérieurs à 200.000 € Hors Taxes. - Les bâtiments blancs à vocation économique situés sur les espaces précités.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté: Toute action pour la promotion, la création, l'implantation d'entreprises, ou le développement des zones d'activités communautaires. Toute action, aides directes ou indirectes, destinées à la création ou au développement d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires ou touristiques à l'intérieur des zones d'activités communautaires. Mise en place et/ou participation à des actions ou des politiques contractuelles, contribuant au développement de l'économie industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire, de loisirs, touristique, culturelle, ou agricole, sur le territoire intercommunal, (avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, et le Pays du Perche Sarthois). Maison de santé : Etude, acquisition, construction, extension, location, gestion et entretien d'une Maison de santé et éventuelles annexes, Soutien à l'installation et au maintien de professionnels de santé et notamment aux maisons médicales dans les conditions définies par l'article L. 1511-8 du code général des collectivités territoriales

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Gestion d'un service d'enseignement de la musique et de la danse, répondant au schéma départemental de l'enseignement artistique, et toute opération d'investissement y afférant

- Activités culturelles ou socioculturelles

Prise en charge des bibliothèques de la communauté de communes Mise en place d'un comice agricole intercommunal en lieu et place des communes membres de la communauté de communes, dont l'organisation sur le territoire et la gestion pourront être assurées soit directement par la communauté de communes, soit par un tiers (personne morale de droit privé ou public). Equipements informatiques d'intérêt communautaire ? Premier équipement en matériel informatique, et son entretien, des écoles primaires et maternelles, et des mairies, visant à assurer une répartition équilibrée des accès aux nouvelles technologies ? Mise en œuvre d'une cyberbase dont la gestion pourra être assurée soit directement par la communauté de communes, soit par un tiers (personne morale de droit privé ou public).

- Activités sportives

mise en œuvre ou participation à des actions ou animations culturelles, sportives, éducatives et de loisirs, ponctuelles et/ou exceptionnelles sur le territoire intercommunal, dans le cadre où elles peuvent s'inscrire dans une des compétences de la communauté de communes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

Etablissement de schéma de secteur, ou de charte intercommunale de développement et d'aménagement du territoire

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, les ZAC destinées à l'aménagement des zones d'activité et celles servant à la mise en œuvre des mesures en faveur du logement arrêtées dans le cadre de la compétence : « Politique du logement social du logement des personnes défavorisées ».

Développement touristique

- Tourisme

III.1.3 Equipements touristiques d'intérêt communautaire : ? Mise en ?uvre d'un Syndicat d'Initiative Intercommunal (office de tourisme ou structure équivalente) dont la gestion pourra être assurée soit directement par la communauté de communes, soit par un tiers (personne morale de droit privé ou public), et qui aura pour missions : - mise en réseau, animation et information des acteurs du tourisme du territoire - coordination et accompagnement dans le cadre d'actions collectives - développement, qualification et valorisation de l'offre touristique - promotion et communication en lien avec les structures locales, départementales et régionales ? entretien et balisage des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire, sont d'intérêt communautaire les sentiers figurant au Topo-Guide du Perche Sarthois et qui figurent sur le plan annexé aux présents statuts ? valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel en lien avec les itinéraires de randonnées d'intérêt communautaire ? l'aménagement, la gestion, le développement et la promotion : - d'une salle à vocation touristique et culturelle, sur la commune de Jauzé, qui hébergera une exposition pérenne sur l'If Millénaire de la commune et les arbres remarquables - du château de Haut Eclair, sur la commune de Nogent-le-Bernard, pour en faire un lieu d'accueil de qualité pour diverses manifestations touristiques et/ou culturelles, réceptions publiques et/ou privées - du jardin Potager du Château à Bonnétable - de la Maison de l'Ecole et de l'Ecrivain à Bonnétable.

Logement et habitat

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire, action en faveur du logement des personnes défavorisées et du cadre de vie II.2.1 Construction et rénovation de logements sociaux en faveur des personnes défavorisées (programmes d'importance réduite limité à 5 logements maximum), à l'exclusion d'opérations portées par l'intermédiaire d'organismes agréés d'H.L.M. ou assimilés.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

La maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Système d'Informations Géographiques sur les communes membres, ainsi que les achats de matériels et de prestations induites pour le fonctionnement et l'évolution de ce SIG Mise en oeuvre d'une Cyberbase et d'un Multi-Accueil dont la gestion pourra être assurée soit directement par la communauté de communes, soit par un tiers (personne morale de droit privé ou public). Premier équipement en matériel informatique, et son entretien, des écoles primaires et maternelles, et des mairies, visant à assurer une répartition équilibrée des accès aux nouvelles technologies établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Locales

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Prise en charge de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Bonnétable : aménagement, entretien, suivi et gestion

- Autres

Construction et gestion du Centre Intercommunal Mazagran à Bonnétable. Gestion d'un service d'enseignement de la musique et de la danse, répondant au schéma départemental de l'enseignement artistique, et toute opération d'investissement y afférant.

Production, distribution d'énergie

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
72	SM du Pays des Portes du Maine (257200287)	SM fermé	65 784
72	SM Sarthois d'Aménagement Numérique (257202432)	SM ouvert	311 971
72	SM du Pays du Perche Sarthois (257202424)	SM ouvert	85 991

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)